

BUDGET RECTIFICATIF 2019 : EXPOSE DES MOTIFS

Introduction :

Les évolutions enregistrées entre les Budgets Primitif et Rectificatif 2019 se traduisent par une hausse marquée des recettes (+ 158,4 M€, soit + 11,8 %) et des dépenses (+ 159,3 M€, soit + 11,9 %). Ainsi, **l'excédent budgétaire de recettes passe de 4 M€ à 3,1 M€**. Par ailleurs, par le jeu des reports de crédits, les crédits d'investissements disponibles pour les opérations triennalisées sont majorés de 50,1 M€.

Quatre faits majeurs viennent modifier l'équilibre du Budget Primitif 2019 :

✓ La mise en œuvre du Plan National pour le Logement des Monégasques : + 152 M€ supplémentaires sont ainsi inscrits à ce titre au Budget Rectificatif, ce qui porte à 196 M€ les crédits d'investissement consacrés au logement en 2019 (202 M€ avec les reports de crédits) ;

✓ La progression des recettes fiscales qui, après une très forte croissance en 2018, marque un peu le pas avec une révision à la baisse des prévisions initiales pour 2019 de - 15 M€, liée au recul sensible de l'I.S.B. (- 25 M€) tandis que certaines recettes non fiscales, de nature plus exceptionnelle ou non récurrentes (versement majoré sur 2019 des dividendes de Monaco Telecom, produits de cessions, ...), augmentent ;

✓ Le transfert progressif au F.R.C. des actions de la S.B.M. qui restaient comptabilisées au Budget de l'Etat génère des produits financiers exceptionnels (100 M€) : il est en effet paru cohérent d'initier ce transfert pour regrouper, à terme, au sein du F.R.C. l'ensemble des actions de la S.B.M., compte tenu de l'amélioration des résultats et de l'achèvement des travaux immobiliers d'envergure de la S.B.M. qui va ouvrir une nouvelle étape en matière de perspectives pour la société ;

✓ L'inscription des crédits relatifs à la matérialisation des contreparties obtenues dans le cadre d'opérations immobilières qui viennent retracer en recettes comme en dépenses les engagements et contreparties associées (+ 30,1 M€) ;

Les autres axes développés dans le cadre de ce budget rectificatif sont les suivants :

✓ Accompagner le déploiement des grands projets en matière de programme triennal d'équipements avec le lancement des travaux relatifs à l'aménagement du Larvotto et la poursuite de ceux de l'Entrée de ville ;

✓ Maintenir l'accent mis sur les opérations de travaux d'entretien et de maintenance des équipements publics ;

✓ Poursuivre les actions en faveur d'un écosystème propice au développement d'activités innovantes avec la poursuite des travaux des locaux de Monaco Boost ;

✓ Soutenir l'organisation de manifestations qui participent soit au rayonnement soit au développement économique de la Principauté.

D'une part, les **recettes** font l'objet d'une majoration de + **158,4 M€** soit + 11,8 % à 1,505 Mds € par rapport au Budget Primitif 2019 (1,346 Mds €).

Cette majoration porte avant tout sur les **recettes non fiscales** :

- Les **produits et revenus du domaine de l'Etat** affichent une augmentation de + 163,4 M€, dont + 100 M€ liés au transfert des actions S.B.M. au F.R.C., + 22,1 M€ liés à la hausse des dividendes de Monaco Telecom et + 30,1 M€ liés aux écritures de matérialisation de contreparties obtenues dans le cadre d'opérations immobilières ;

- Dans une moindre mesure, les recettes des **monopoles** augmentent de + 9,3 M€ en raison, d'une part, de la hausse de + 4,3 M€ des recettes des monopoles concédés afin de prendre en compte l'augmentation de la redevance de la SBM (+ 2,2 M€) et de celle de Monaco Telecom (+ 1,7 M€) et, d'autre part, de la majoration de + 5 M€ des recettes des monopoles exploités par l'Etat (+ 3,4 M€ pour la Régie des Tabacs et + 1,6 M€ pour la Poste).

Les **recettes fiscales** sont, quant à elles, revues à la baisse (- 15 M€) et les prévisions sont ainsi ramenées à 1,051 Mds € contre 1,065 Mds € au Budget Primitif, tout en restant en progression sur les résultats de l'exercice 2018 (1,012 Mds €). La baisse la plus significative est celle de l'Impôt sur les bénéfices (- 25 M€) compte tenu de la diminution attendue des résultats des plus gros contributeurs (notamment les banques) et de l'amplification de cette baisse résultant du mécanisme de versement. Cette baisse est partiellement compensée par la hausse des prévisions de recettes sur les transactions juridiques (+ 8,5 M€) et sur les transactions commerciales (+ 2 M€).

Enfin, les **produits et recettes des services administratifs** progressent également (+ 9,6 M€) sous l'influence d'inscriptions spécifiques : la régularisation des investissements du Grand Prix 2018 (+ 7,1 M€) ainsi que des écritures de reversements de trop perçus sur subventions de diverses entités (Grimaldi Forum, ...) notamment.

D'autre part, les **dépenses** (hors reports de crédits) s'élèvent à 1,501 Mds €, en hausse de + 159,3 M€, soit + 11,9 % par rapport au Budget Primitif 2019 (1,342 Mds €) en raison des évolutions suivantes :

- Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à 594,5 M€ contre 583,6 M€ au Budget Primitif et sont en augmentation modérée de + 1,9 % soit + 11 M€. On note que les dépenses de personnel connaissent une évolution à la hausse de + 1,6 % (soit + 5,5 M€) ainsi que les dépenses de fournitures et travaux (+ 5,5 M€).

- Les **dépenses d'interventions publiques** progressent de + 5,8 M€ passant de 318,8 M€ à 324,6 M€, en raison de l'augmentation, d'une part, des dépenses relatives à l'organisation de manifestations (+ 3,1 M€), notamment en matière sportive (+ 2,160 M€) et en matière éducative et culturelle (+ 910 K€), et, d'autre part, des subventions versées aux **établissements publics du « domaine sanitaire et social »** (+ 1,4 M€) avec notamment l'ajustement à hauteur de + 480 K€ de la subvention d'équilibre allouée au C.H.P.G. et à hauteur de + 325 K€ de l'O.P.S..

- Les **dépenses d'équipement et d'investissements** progressent, quant à elles, de près de 142,6 M€ passant de 439,8 M€ à 582,4 M€ au Budget Rectificatif 2019. Toutefois, par le jeu des reports, les crédits d'investissements, pour les opérations triennalisées, sont majorés de 50,1 M€ et les crédits de paiement s'élèvent donc à 632,5 M€ pour l'ensemble des investissements.

Cette variation très conséquente des dépenses d'équipement et d'investissements provient avant tout de l'effort budgétaire consacré au Plan National pour le Logement des Monégasques en crédits de Travaux (totalisant une majoration de 152 M€) et des **inscriptions au titre des acquisitions**, avec la matérialisation de contreparties négociées dans le cadre de certaines opérations immobilières (+ 21,4 M€). Les **inscriptions en matière de travaux** sont ainsi **globalement majorées de 112,7 M€** mais, en tenant compte des 43,9 M€ de reports de crédits, les crédits de paiement au titre des travaux sont portés à 499,7 M€, soit + 156,5 M€. Les crédits en matière de **matériels d'équipement** sont par ailleurs **en augmentation de + 8,1 M€** et bénéficient également de 3,5 M€ de reports de crédits.

Ainsi, l'excédent de recettes de 3.973.700 € du Budget Primitif 2019 est ramené à 3.069.700 € au Budget Rectificatif 2019.

Par ailleurs, il est à noter une inscription rectificative en dépenses sur le C.S.T. 84.10 « Avances Dommages » concernant le sinistre des Jardins d'Apolline qui est majoré de + 3 M€ et une inscription rectificative en recettes sur le C.S.T. 82.30 « Fonds vert national » qui est majoré de + 7,7 M€.

Synthétiquement, le Budget Rectificatif de l'exercice 2019 se présente comme suit :

	PRIMITIF 2019	RECTIFICATIF 2019	BR2019/ BP2019
RECETTES	1 346 121 700 €	1 504 561 500 €	11,8%
SECT 1 - DEPENSES DE SOUVERAINETE	49 139 500 €	49 247 500 €	0,2%
SECT 2 - ASSEMBLEE ET CORPS CONSTITUES	8 208 700 €	8 562 700 €	4,3%
SECT 3 - MOYENS DES SERVICES	291 493 200 €	297 745 500 €	2,1%
SECT 4 - DEPENSES COMMUNES AUX SECTIONS 1.2.3.	191 114 500 €	193 069 900 €	1,0%
SECT 5 - SERVICES PUBLICS	43 605 300 €	45 910 300 €	5,3%
SECT 6 - INTERVENTIONS PUBLIQUES	318 781 100 €	324 564 500 €	1,8%
SECT 7 - EQUIPEMENT ET INVESTISSEMENTS	439 805 700 €	582 391 400 €	32,4%
DEPENSES	1 342 148 000 €	1 501 491 800 €	11,9%
EXCEDENT DE RECETTES	3 973 700 €	3 069 700 €	

Les Comptes Spéciaux du Trésor font apparaître 61,8 M€ de recettes et 114,8 M€ de dépenses. Ainsi, l'équilibre général des finances publiques se présente comme suit :

- excédent de recettes du budget	3.069.700 €
- excédent de dépenses des C.S.T	52.968.200 €

I – RECETTES -

Les recettes du Budget Rectificatif 2019 s'établissent à 1.504.561.500 € et enregistrent une progression de + 11,8 % (soit + 158,4 M€ par rapport au Budget Primitif 2019). Celle-ci provient à hauteur de + 163,4 M€ des produits et revenus du domaine de l'Etat, de + 9,6 M€ des recettes des services administratifs et de - 14,5 M€ des contributions.

A - Produits et Revenus du Domaine de l'Etat

Les recettes des produits et revenus du domaine de l'Etat affichent une augmentation de + 163,4 M€, dont + 100 M€ liés au transfert des actions S.B.M. au F.R.C., + 22,1 M€ liés à la hausse des dividendes de Monaco Telecom et + 30,1 M€ liés aux écritures de matérialisation de contreparties obtenues dans le cadre d'opérations immobilières ; ces évolutions se traduisent par l'accroissement des recettes relevant du domaine financier (+ 122,6 M€), de celles concernant le domaine immobilier (+ 31,5 M€, soit + 24,3 %) et, dans une moindre mesure, de celles issues des monopoles (+ 9,3 M€, soit + 9,3 %).

1 – Domaine immobilier

Les recettes du domaine immobilier affichent une progression de + 31,5 M€ (soit + 24,3 %).

► Les recettes du « *domaine immobilier* » au sens strict (logements domaniaux et autres locations immobilières) augmentent de + 1,5 M€ (soit + 2 %). En effet, plusieurs estimations primitives sont réajustées sur les articles suivants :

• L'article « Immeubles bâtis » est en hausse de + 1,4 M€ (+ 2,3 %) en raison des variations selon les secteurs suivants :

- Secteur industriel et commercial à Monaco (+ 1,3 M€) :

Les principales variations à la hausse sont les suivantes :

- La « Zone F - Fontvieille » : + 577 K€ liés principalement au relogement de deux sociétés commerciales ;
- L'immeuble « Les Bougainvilliers » : + 277 K€, en raison du paiement d'un reste à recouvrer d'un locataire (235 K€) ;
- L'immeuble « Le Triton » : + 194 K€ liés à la conclusion de nouveaux baux ;
- Les locaux « Quai Antoine 1^{er} » : + 182 K€ en raison de la prise en compte de redevances, non prévues au Budget Primitif, concernant l'ouverture d'une école privée ;
- La « Zone A » (+ 151 K€) et l'immeuble « Patio Palace » (+ 142 K€) liés à l'augmentation des redevances suite aux renouvellements de conventions ;
- Le « Grimaldi Forum » : + 90 K€, en raison de l'ajustement de la redevance qui est calculée en fonction du chiffre d'affaires de cette entité ;
- L'opération « Esplanade du Portier » : + 70 K€ suite à la livraison prévue en juin 2019 de cellules commerciales.

Les principales variations à la baisse sont les suivantes :

- « 25 Boulevard de Suisse » : - 553 K€ en raison de la restitution des locaux d'une société commerciale. De plus, il n'est pas envisagé de nouvelle attribution car l'immeuble pourrait faire l'objet, à terme, d'une opération immobilière ;

- Le « complexe balnéaire du Larvotto » : - 182 K€ suite à la fermeture de tous les établissements prévue fin septembre 2019 dans le cadre de la restructuration du Larvotto ;

- L'« Hôtel Columbus » : - 181 K€ en raison de l'ajustement de la redevance qui est calculée en fonction du chiffre d'affaires de cette entité et dont la baisse prévisionnelle est principalement due au retard des travaux de rénovation de l'hôtel.

- Secteur habitation en France (+ 38 K€) principalement due à l'actualisation des loyers effectuée au regard des évolutions réellement appliquées.

- Secteur parking à Monaco et en France (respectivement + 94 K€ et + 18 K€) principalement liés à l'ajustement des inscriptions primitives sur la base des contrats de location sur le début de l'exercice.

- Secteur habitation à Monaco (- 73 K€) : les évolutions les plus significatives portent sur :

- Les contrats « habitation-capitalisation » : ont été pris en compte les contrats signés jusqu'à début avril 2019. De plus, il a été déduit, d'une part, les loyers qu'auraient dû payer tous les locataires qui ont accepté et qui n'ont pas encore signé leur contrat à début avril 2019 pour un montant de 116 K€, et, d'autre part, une somme forfaitaire de 150 K€ en prévision des futurs locataires qui souhaiteraient souscrire un contrat « habitation-capitalisation » sur l'exercice 2019 ;

- L'actualisation des loyers effectuée au regard des évolutions réellement appliquées.

- L'article « Occupation temporaire » affiche une inscription à la hausse de + 120 K€ (soit + 600 %) en raison de la prise en compte de l'occupation d'une parcelle de terrain dans le cadre des travaux d'urbanisation en mer.

- Les recettes des « **Parkings Publics** » : il a été opéré un ajustement à la hausse de + 724 K€ (soit + 1,9 %) en raison de l'augmentation des droits de stationnement (+ 714,1 K€, soit + 2 %) et particulièrement des recettes horaires (+ 1,2 M€) liée notamment à la prise en compte de la nouvelle tarification appliquée au 1^{er} janvier 2019 tandis que les recettes Autocars (- 213 K€) et Abonnements Véhicules Légers (- 254 K€) sont ajustées sur la base des recettes des premiers mois de l'exercice, plus proches du réalisé 2018.

- Les recettes issues des « **Produits de Cession** » sont en augmentation de + 29,3 M€ (soit + 176,6 %) en raison :

- des inscriptions relatives à la matérialisation des contreparties négociées dans le cadre de certaines opérations immobilières (+ 30,1 M€) ; un montant identique est également inscrit en dépenses :

- + 10,78 M€ représentant l'acquisition de bureaux, d'appartements, de caves et de parkings situés dans l'immeuble Monte-Carlo View en échange de la vente de la parcelle des Giroflées (inscription équivalente en dépenses sur le 705.982 « Acquisitions terrains - immeubles ») ;

- + 9 M€ représentant l'acquisition d'un immeuble sis 6, rue Princesse Caroline, ainsi que deux appartements et l'air libre au 4, rue Princesse Caroline en échange de la vente de la parcelle située 4, rue Imberty (inscription équivalente en dépenses sur le 705.982 « Acquisitions terrains - immeubles ») ;

- + 1,65 M€ représentant l'acquisition d'un appartement situé dans l'immeuble Monte-Carlo View en échange de la surdensification de l'opération privée « The Winch » (inscription équivalente en dépenses sur le 705.982 « Acquisitions terrains - immeubles ») ;

- + 6,7 M€ au titre de la matérialisation des dépenses de travaux réalisés dans le cadre de l'offre de concours par la SAM Anse Du Portier pour les travaux d'aménagement du Larvotto (inscription équivalente en dépenses sur le 703.951 « Aménagement du Larvotto ») ;

- + 2 M€ dans le cadre de la construction du poste de police et d'une crèche à l'avenue Princesse Grace, suite à la vente d'une parcelle (inscription équivalente en dépenses sur le 708.917 « Poste de Police Larvotto ») ;

- de l'ajustement de la première moitié de la soulte, perçue en 2019 concernant les locaux au Quai Kennedy, à la suite du vote de la loi de désaffectation (+ 52,9 K€) portant le montant à 9,018 M€ ;

- de l'ajustement des droits immobiliers divers liés à quatre projets de surdensification (- 927 K€), l'inscription globale correspondante étant ramenée de 7,6 M€ à 6,7 M€.

2 - Monopoles

Les recettes des monopoles affichent une progression de + 9,3 M€, soit + 9,3 %.

2.1 – Monopoles exploités par l'Etat

Les recettes des monopoles exploités par l'Etat affichent une hausse de + 12 % (soit + 5 M€) en raison des évolutions des articles suivants :

- » article 021.100 « Régie des tabacs » : + 3,4 M€ (soit + 21,4 %), les principales variations concernent les articles suivants :

- L'article « Tabacs » : + 3,1 M€ (+ 20,9 %), cette hausse s'explique principalement par l'augmentation des recettes issues de la vente des « cigarettes » (+ 2,5 M€), de celles des « Tabacs à chauffer » (+ 500 K€) et de celles relatives à la vente de « cigares » (+ 115 K€) ;

- L'article « Produits Divers » : + 145 K€ (+ 966,7 %) en raison de la facturation de prestations diverses aux sociétés de dispositifs électroniques ;

- L'article « Dispositifs électroniques » : + 140 K€, en raison de la hausse des ventes de e-cigarettes et de e-recharges ;

- » article 021.300 « Postes et Télégraphes » : + 1,6 M€ (soit + 9,5 %), cette hausse s'explique par l'évolution constatée aux articles suivants :

• L'article « Recettes du compte de partage » : + 188 K€ (soit + 1,2 %), cette hausse s'explique notamment par la croissance des recettes postales (+ 218,5 K€) et particulièrement de celles concernant le secteur entreprises (+ 3,8 %) et les prestations fournies à Chronopost (+ 35 %).

• L'article « Remboursement des dépenses du compte de partage » : + 1,4 M€ (soit + 103,7 %), compte tenu du montant important de travaux d'aménagement et d'entretien réalisés en 2018 par le S.M.B.P. et la Direction des Travaux Publics dans les différents bureaux de Poste de la Principauté et qui sont intégrés au calcul du compte de partage postal.

2.2 – Monopoles concédés

La hausse des recettes issues des monopoles concédés (+ 7,4 %, soit + 4,3 M€) est due essentiellement aux articles relatifs aux redevances :

▶ article 031.101 « S.B.M. » : + 2,2 M€

Une révision à la hausse de la redevance de + 2,2 M€ est réalisée afin de tenir compte des recettes réelles 2018/2019 du secteur des jeux (233 M€) qui sont en augmentation de + 13,8 % par rapport à celles de 2017/2018 (204,7 M€). La redevance est calculée au taux de 15 % sur les recettes brutes des jeux 2018/2019. Ainsi, l'inscription budgétaire passe donc de 32.850.000 € à 35.085.500 €.

▶ article 031.106 « Monaco Telecom » : + 1,7 M€

Suite à la clôture des comptes 2018, la société Monaco Telecom, a procédé, au mois de mai, à l'ajustement du montant des acomptes et au règlement du solde de la redevance 2018 avec une augmentation réelle de la marge brute de la redevance de 11 %.

▶ article 031.115 « SAM d'Exploitation des Ports de Monaco » : + 263,5 K€

Il est à noter que la redevance 2018 s'est élevée à 12.733.954 € contre 13.218.380 € en 2017, soit une diminution de - 484.425 € en raison d'une augmentation des charges (hausse des amortissements, compte tenu des investissements importants ces deux dernières années et hausse des frais de personnel qui avaient baissé l'an dernier) tandis que les charges d'exploitation sont stables. Parallèlement, les recettes progressent légèrement grâce aux recettes supplémentaires liées au Grand prix Historique. Toutefois à périmètre constant, le chiffre d'affaires est en recul de 1 % en raison essentiellement des travaux du Quai des Etats Unis qui mobilisent des emplacements. Le montant des acomptes de la redevance 2018, perçus en 2018, s'est élevé à 10.354.500 € ; ainsi, le solde de la redevance 2018 à percevoir en 2019 s'élève à 2.379.454 €.

Par ailleurs, le montant des acomptes prévus pour la redevance 2019 s'élève à 10.584.000 € soit 90 % du résultat prévisionnel d'exploitation avant redevance prévu au Budget Primitif 2019 (11.760.000 €, en diminution en raison de la baisse prévisionnelle du Chiffre d'Affaires de 0,7 %).

Ainsi, par le jeu du mécanisme des acomptes et des soldes, le montant des recettes à percevoir en 2019 s'élève à 12.963.500 €, contre 12.700.000 € prévus au Budget Primitif 2019. Par conséquent, il est nécessaire de majorer l'estimation primitive de + 263.500 €.

- » article 031.103 « Concession Radio » : + 150 K€

Une révision à la hausse de 150 K€ est réalisée afin de tenir compte des arriérés dus par la société R.M.C. (2 trimestres).

3 – Domaine financier

Les recettes du domaine financier affichent une augmentation de + 122,6 M€. Celle-ci résulte de deux inscriptions significatives.

- » article 041.109 « Produits Titres Financiers » : le transfert au F.R.C. d'une partie des actions de la S.B.M. se traduit par une inscription de + 100 M€ au titre de ces produits ;

- » article 041.104 « Revenu des Valeurs Mobilières » : la hausse attendue des dividendes de Monaco Telecom est prise en compte au budget rectificatif (+ 22,1 M€) compte tenu, notamment, de l'ajournement en 2018 d'une partie des versements ;

- » article 041.101 « Intérêts bancaires » : + 433 K€, soit + 11,4 % au regard du niveau de rémunération des dépôts à terme déjà souscrits et du niveau des intérêts perçus sur les autres placements, sur le début de l'exercice 2019.

B - Produits et Recettes des Services Administratifs

Ce chapitre connaît une variation positive (+ 9,6 M€, soit + 31,2 %).

- » article 012.105 « Domaines : Produits Divers »

L'article passe de 180.000 € à 946.000 €, soit une hausse de + 766 K€ en raison de l'inscription, d'une part, d'indemnités de déspecialisation de trois locaux (deux au sein de l'immeuble « Le Triton » et une au sein de la « Zone F ») pour un montant total de 375 K€, et, d'autre part, du remboursement par l'AS Monaco Football Club du loyer du centre d'entraînement acquitté à la Mairie de Cap d'Ail, propriétaire du terrain, pour la période d'août 2018 à décembre 2019 pour un montant de 361 K€.

- » article 012.110 « Autres recettes »

L'inscription rectificative retrace le remboursement des fonds non utilisés suite à l'arrêt de deux programmes de coopération (un en Tunisie et l'autre au Burkina Faso) pour un montant total de 395 K€ (soit respectivement 195 K€ et 200 K€). Ces sommes sont également inscrites sur l'article 604.220 « APD - Coopération Bilatérale » afin que ces fonds soient affectés à d'autres projets. D'autre part, est retracé le reversement du solde d'un compte de dépôt appartenant à l'Administration des Domaines suite à sa clôture (478 K€).

L'article passe donc de 711.600 € au Budget Primitif 2019 à 1.534.600 € au Budget Rectificatif 2019.

» article 012.113 « Service des Titres de la Circulation »

La majoration des recettes de + 300 K€ s'explique, d'une part, par la hausse des recettes issues des opérations guichets (+ 200 K€), et, d'autre part, par l'augmentation des recettes relatives à la campagne des estampilles 2019 (+ 100 K€). Ces majorations sont dues à la hausse des tarifs pouvant être de + 1 € ou + 2 % selon les catégories de véhicules.

» article 012.116 « Aviation Civile - Hélicopt Monaco »

Une révision à la hausse de 179 K€ est réalisée afin de tenir compte du versement d'arriérés, les redevances d'atterrissage et les redevances passagers étant globalement stables.

» article 012.118 « Interventions publiques – trop perçu sur subvention »

Cet article intègre la régularisation sur le Budget des investissements effectués par l'Automobile Club pour le Grand Prix 2018 (7,1 M€, la contrepartie figurant en dépenses du Budget à l'article 707.992 « Investissement Grand Prix Automobile »), le remboursement des trop-perçus sur subvention du Grimaldi Forum au titre de l'exercice 2018 (306,4 K€) et de Monaco Inter Expo au titre de l'exercice 2018 (20 K€).

L'article passe donc de 50.000 € au Budget Primitif 2019 à 7.498.400 € au Budget Rectificatif 2019.

» article 012.119 « Sûreté Publique - P.V./Alarmes »

L'article passe de 1,4 M€ à 1,5 M€, soit un ajustement de + 100 K€ compte tenu du résultat des exercices 2017 et 2018 et des encaissements de début d'exercice.

» article 012.450 « Musée des Timbres et des Monnaies »

Le montant des recettes estimées passe de 510 K€ à 801 K€, soit + 291 K€.

Cette hausse concerne l'article 012.451 « Produits des ventes et monnaies » (+ 200 K€ concernant la vente de deux coffrets des pièces « Belle Epreuve » commémoratives de 10 € et de 2 €) et l'article 012.453 « Recettes diverses » (+ 91 K€, en raison notamment de la facturation des frais d'expédition liés aux ventes en ligne, ceux-ci étant ensuite reversés à la Poste).

» article 012.500 « Stade Louis II »

Le montant des recettes du Stade Louis II passe de 6,37 M€ à 5,72 M€, soit - 655,7 K€.

Cette diminution s'explique notamment par la baisse des recettes issues de l'exploitation du parking (- 247,8 K€), de celles relatives aux redevances d'utilisation (- 264,9 K€) compensée parallèlement par la hausse des produits divers des Domaines, de celles relatives à la location de bureaux et de commerces (respectivement - 75 K€ et - 48 K€) et, enfin, de celles issues des droits d'entrée (- 20 K€).

C - Contributions

Traditionnellement, les modifications de crédits de ce chapitre permettent d'ajuster les prévisions budgétaires aux montants des encaissements des premiers mois de l'exercice en cours, ajustements essentiels du fait de l'importance des contributions au regard du total des recettes budgétaires.

1 – Transactions juridiques

Ces recettes sont en augmentation de + 8,5 M€, soit + 5,1 %.

» article 023.101 « Droits de Mutations »

Cet article passe de 119 M€ au Budget Primitif 2019 à 123 M€ au Budget Rectificatif 2019 (soit + 4 M€) en raison d'une augmentation des droits de mutation à titre onéreux de biens immeubles (+ 1 M€) et plus particulièrement ceux concernant les ventes des biens immobiliers relevant du taux de 4,5 %, ainsi que des droits liés aux successions et donations (+ 3 M€) au regard des bons résultats atteints sur les premiers mois de l'exercice 2019.

» article 023.102 « Droits sur autres actes civils administratifs »

Cet article augmente de + 2 M€ en raison de la hausse des droits sur les actes des sociétés (+ 1,5 M€) au regard des bons résultats liés aux droits perçus à l'occasion des émissions de nouvelles tranches de l'emprunt obligataire d'une société et sur les recettes diverses (+ 0,5 M€).

» article 023.107 « Pénalités »

En raison de majorations de 6 % réclamées à des marchands de biens pour défaut de revente dans le délai de cinq ans, les résultats des premiers mois de l'exercice 2019 ont été exceptionnellement élevés (2,6 M€ à fin mai). Il est donc proposé de réviser à la hausse la prévision initiale pour 2019 de 500 K€, afin de la porter à 3 M€ (soit + 2,5 M€).

2 – Transactions commerciales

Les transactions commerciales sont majorées de + 2 M€, soit + 0,3 %. L'article « Taxe sur la valeur ajoutée » passe de 693 M€ au Budget Primitif 2019 à 695 M€ au Budget Rectificatif 2019 au regard des éléments suivants :

» TVA Compte de partage (+ 8 M€) : compte tenu de l'ajustement des versements effectués par l'Administration française au titre du compte de partage qui sera en principe obtenu par indexation du compte de partage de l'année précédente (2017 : 110,6 M€). Sur la base de cette méthode forfaitaire, le compte de partage 2018 peut désormais être chiffré à 117,4 M€ et le montant des sommes à recevoir en 2019 à 122,8 M€. Ainsi, le montant des recettes à percevoir en 2018 s'élève à 123 M€ à comparer aux 115 M€ prévus au Budget Primitif 2019. Par conséquent, il est procédé à la majoration de l'estimation primitive de + 8 M€.

► TVA monégasque nette (- 6 M€) : en raison du niveau de recettes enregistré à fin mars et du résultat à la clôture 2018 pour les encaissements purement monégasques. En effet, au regard des recettes brutes de T.V.A. monégasque hors T.V.A. immobilière qui sont stables à fin mars (- 0,8 %) et du résultat à la clôture 2018 des recettes brutes de T.V.A. monégasque immobilière, les estimations de la T.V.A. recouvrée sont ajustées à la hausse de + 4 M€ ; parallèlement, au regard des résultats de l'exercice 2018, le niveau des restitutions est également revu à la hausse de + 10 M€. Compte tenu de ces éléments, il est proposé d'ajuster la prévision des encaissements de T.V.A. monégasques à la baisse de - 6 M€.

3 – Bénéfices commerciaux

Les recettes issues des bénéfices commerciaux sont en diminution de - 25 M€, soit - 16,1 %. Au regard du niveau des recettes enregistrées à mi-mai, les inscriptions de l'article 043.101 « Impôts sur les bénéfices » passent de 155 M€ au Budget Primitif 2019 à 130 M€ au Budget Rectificatif 2019. En effet, la diminution des résultats de certains gros contributeurs, amplifiée par l'effet du mécanisme du versement des acomptes et des soldes de liquidation de l'I.S.B., n'est pas totalement compensée par l'augmentation des acomptes ou soldes de liquidation versés par d'autres sociétés.

II – DEPENSES -

Les dépenses du Budget Rectificatif 2019 s'établissent à 1.501.491.800 €, en hausse de + 159,3 M€ soit + 11,9 % par rapport au Budget Primitif 2019.

Les dépenses de fonctionnement, arrêtées à 594,5 M€, sont en légère hausse de + 1,9 %.

Les dépenses d'interventions publiques augmentent de + 1,8 % à 324,6 M€.

Enfin, les dépenses d'équipement et d'investissements sont en hausse de + 142,6 M€ (+ 32,4 %) et s'établissent à 582,4 M€ (+ 112,5 M€ soit + 25,6 % hors inscriptions relatives à la matérialisation des opérations d'échanges). Par ailleurs, compte tenu des reports de crédits de 50,1 M€, les crédits de paiement au titre des dépenses d'équipement progressent de + 192,7 M€, les portant ainsi à 632,5 M€, soit pour la première fois, un montant supérieur aux crédits inscrits pour les dépenses de fonctionnement.

A - Dépenses ordinaires

Elles sont globalement en augmentation de + 1,9 %, en raison de la hausse des dépenses de fonctionnement (+ 1,9 %), et de celle des dépenses d'interventions publiques (+ 1,8 %).

1 – Dépenses de fonctionnement

Elles s'établissent à 594.535.900 €, et sont en légère hausse par rapport au Budget Primitif (+ 1,9 %). Les variations des principaux postes de dépenses sont les suivantes :

- Dépenses de personnel : + 5,5 M€, soit + 1,6 % ;
- Frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés : + 4 M€, soit + 6,1 % ;
- Dépenses de fonctionnement, entretien, matériel et travaux : + 1,5 M€, soit + 0,9 % ;
- Frais financiers : + 10 K€, soit + 1,5 %.

1.1 – Dépenses de personnel

» « Les emplois budgétés »

4.036,50 emplois ETP sont valorisés au Budget Rectificatif 2019.

Les variations au Budget Rectificatif en matière d'emplois sont liées aux évolutions suivantes :

a) 37 créations de postes :

- **25** créations de postes au sein des Etablissements Scolaires, liés à la rentrée scolaire 2018/2019 avec notamment l'ouverture de l'école Stella (suite aux différents mouvements de personnel enseignant et incluant les 5 postes de personnel de service) ;

- **10** créations de postes, dont 5 au Palais Princier et 5 au sein des Services Judiciaires (1 un poste de Secrétaire et 1 un poste de Greffier au Tribunal de Première Instance, ainsi que 3 surveillants à la Maison d'Arrêt) ;

- **1** création de poste de Chef de Section au Conseil National, sachant qu'il y a aussi **0,5** surnombre statutaire au sein de cette Entité,

- **1** création de poste de Chef de Division à la Mission pour la Transition Energétique ;

b) la régularisation de 3 postes mobiles.

Les crédits prévus au Budget Rectificatif 2019 sont également ajustés en fonction des recrutements ou des pourvois de suppléants sur les postes créés ou libérés intervenus depuis le début de l'exercice et en fonction de l'impact sur les dépenses de personnel des congés maladie. Par ailleurs, une majoration des traitements de + 0,5 % au 1^{er} juillet 2019 est intégrée aux prévisions de dépenses.

» « Les charges sociales »

Les charges sociales sont en augmentation de + 1,8 M€ par rapport au Budget Primitif 2019.

En effet, les dépenses du compte de trésorerie affichent une hausse de + 2,1 M€, liée à l'augmentation des pensions et allocations (+ 1,4 M€ compte tenu du nombre encore important de départs à la retraite et de fin de détachements induisant une augmentation des

indemnités correspondantes) et à la majoration des prestations médicales (+ 640 K€, dus aux prestations maladies en nature).

» *« Les rémunérations de tiers et indemnités »*

En ce qui concerne les rémunérations de tiers apportant leur concours, on constate une hausse de + 16,4 % expliquée, principalement par l'augmentation de + 1,1 M € des frais de contentieux de la Direction des Affaires Juridiques (article 305.252) nécessaires pour supporter les frais d'avocats dans des litiges qui concernent l'Etat, de + 200 K€ pour les frais de justice et taxes urgentes (article 396.257) notamment pour faire face à la mise en place de nouvelles protections statutaires et fonctionnelles, et dans la perspective du règlement de certaines expertises à venir, et de + 140 K€ des dépenses de missions et études du Service de l'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (article 364.251) liée à l'augmentation du nombre de missions (et de leur durée) dans les établissements bancaires et à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour mener à bien le projet du futur Fichier des Comptes Bancaires (FICOBA).

1.2 – Fournitures, services extérieurs et travaux (hors frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés)

L'évolution de ce type de dépenses est retracée dans le tableau ci-après :

	Budget Primitif 2019	Budget Rectificatif 2019	%
Frais de fonctionnement	44 713 100 €	45 547 800 €	1,9%
Entretien, prestations	57 407 100 €	57 526 100 €	0,2%
Mobilier et matériel	21 760 300 €	21 849 300 €	0,4%
Travaux	43 444 300 €	43 875 300 €	1,0%
Total	167 324 800 €	168 798 500 €	0,9%

» *« Frais de fonctionnement »*

Cette catégorie de dépenses affiche une hausse modérée (+ 1,9 %).

En premier lieu, on note l'inscription de + 300 K€ sur l'article 307.267 relatif à la formation professionnelle, géré par la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique ; elle concerne essentiellement les dépenses liées aux formations dispensées dans le cadre de la transition numérique (changement du poste de travail notamment, outil workplace...).

L'article relatif aux dépenses en matériel informatique du Service des Parkings Publics (article 386.320) affiche une hausse de + 195 K€ due à l'augmentation des dépenses relatives au développement de la nouvelle application informatique de Gestion des Abonnés Centralisée. On note également la hausse de ce type de dépenses pour la Direction des Services Judiciaires (+ 24 K€) afin notamment d'acquérir un nouveau logiciel de gestion du réseau et d'intervention à distance ainsi que de nouvelles licences informatiques.

Est à noter également la hausse de + 137 K€ sur l'article 355.322 afin de solder le reliquat des sommes dues à l'Office Européen des Brevets au titre des taxes perçues en 2018.

Par ailleurs, on relève une augmentation des dépenses relatives aux déplacements de la Direction de la Communication (+ 80 K€ sur l'article 304.262) pour des reportages non-prévus, notamment afin de suivre les déplacements inscrits à l'agenda de S.A.S. le Prince Souverain.

Dans le cadre de la création d'un 3^{ème} cabinet d'instruction spécialisé dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et la traite des êtres humains, la Direction des Services Judiciaires sollicite des inscriptions complémentaires : + 40 K€ pour les frais d'administration (article 395.323) et + 7 K€ pour la formation professionnelle (article 395.257). Les frais de greffe sont également en hausse (+ 20 K€ sur l'article 395.316) compte tenu de l'augmentation des insertions légales constatée depuis le début de l'année.

Enfin, on relève l'inscription d'une somme complémentaire de + 21 K€ afin d'étendre l'offre du Pass'Sport Culture. Cette somme est répartie comme suit : + 15 K€ pour l'extension à la catégorie 11-13 ans et + 6 K€ pour la mise en place d'activités pendant les vacances scolaires.

Parallèlement, quelques articles sont ajustés à la baisse. Ils concernent principalement les postes diplomatiques : déplacements (- 30 K€), réceptions (- 20 K€) et frais d'administration (- 10 K€).

» *« Entretien, prestations et fournitures »*

Cette rubrique est en légère hausse par rapport au Budget Primitif (+ 0,2 %).

Est à noter l'inscription de + 300 K€ pour les dépenses de prestations de services téléphoniques des bâtiments publics (article 402.330) afin de tenir compte des régularisations et de l'ajout de nouveaux sites utilisateurs. Parallèlement, une somme complémentaire de + 280 K€ est inscrite (article 302.330 « Frais de gestion des ressources) afin d'acquérir 10 sondes supplémentaires pour contrôler l'exposition du public aux rayonnements électromagnétiques et du matériel pour permettre la réduction des coûts des télécommunications de l'Administration.

Des inscriptions complémentaires sont également nécessaires (+ 149 K€) pour permettre le déménagement de la Commission Consultative des Informations Nominatives.

Parallèlement, des inscriptions à la baisse sont à noter :

Une diminution de - 200 K€ est à constater concernant les dépenses de fluides des immeubles domaniaux, en raison d'un ajustement des prévisions au regard de la consommation (article 406.343).

Des inscriptions à la baisse sont réalisées pour les frais généraux du Stade Louis II (- 105 K€ sur l'article 346.343) afin de prendre en compte les périodes de fermeture de la piscine mais également pour les frais généraux du Service des Parkings Publics (- 100 K€ sur l'article 386.343) compte tenu d'un ajustement des contrats de nettoyage.

S'agissant des postes diplomatiques, on relève également un ajustement de - 100 K€ pour les logements de fonction et de - 60 K€ des frais de fonctionnement.

Une diminution de - 45 K€ est à constater concernant les dépenses du Haut-Commissariat à la Protection des Droits, des Libertés et à la Médiation (article 207.345), en raison du relogement provisoire de cette entité, compte tenu des travaux en cours aux Jardins d'Apolline.

» **« Mobilier et matériel »**

Cette catégorie de dépenses est en hausse (+ 0,4 %).

Dans le cadre du recrutement de 10 agents de police supplémentaires en 2019, la Direction de la Sûreté Publique sollicite une inscription de + 62 K€ afin d'acquérir les équipements (+ 39 K€ sur l'article 322.351) et les uniformes (+ 24 K€ sur l'article 322.371) nécessaires.

On note également l'inscription de + 12 K€ pour les dépenses d'entretien de matériel du Service de l'Information et de Contrôle sur les Circuits Financiers (article 364.350), afin de permettre la maintenance du serveur actuel dans l'attente du démarrage de l'outil goAML prévu pour le 1^{er} juillet.

Une somme complémentaire de + 10 K€ est également inscrite sur l'article 395.351 afin, notamment, de permettre à la Direction des Services Judiciaires de remplacer les vidéoprojecteurs des salles d'audience (+ 6 K€).

» **« Travaux »**

Ces dépenses sont en hausse (+ 1 %).

On note la hausse de + 392 K€ des dépenses d'entretien des ouvrages maritimes (article 376.389) afin de procéder, notamment, à la réparation des dommages causés par la tempête Adrian du 30 octobre 2018 et de souscrire un contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage sur le dispositif de surveillance des ouvrages.

L'article 404.383 relatif aux réparations et à l'entretien des Ambassades affiche une hausse de + 91 K€ suite à la majoration du coût des travaux des nouveaux locaux de la chancellerie de l'Ambassade de Monaco en Belgique.

Enfin, parallèlement, on relève la baisse de - 52 K€ des dépenses de travaux et de maintenance du Service des Parkings Publics (article 386.381) liée principalement à un ajustement sur les marchés relatifs aux fournitures électriques, à la télésurveillance et à la détection incendie.

1.3 – Frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés

» **« Services commerciaux »**

Les dépenses issues des services commerciaux affichent une augmentation de + 7,7 % par rapport au Budget Primitif.

On relève la hausse des dépenses conventionnelles des Postes et Télégraphes de + 937 K€ (article 359.070) dans le cadre du compte de partage postal 2018 calculé en 2019, principalement en raison de l'augmentation des travaux effectués sur les différents sites.

Les dépenses d'achat de marchandises de la Régie des Tabacs (article 360.410) augmentent de - 800 K€ afin de permettre l'acquisition de nouveaux produits et de prendre en compte également la hausse des prix d'achat des produits revendus. Les recettes correspondantes sont parallèlement en augmentation.

» « *Services publics concédés* »

Les dépenses relatives aux services publics concédés sont en hausse (+ 5,3 %).

Cette évolution s'explique par la hausse de + 750 K€ des dépenses liées au nettoyage de la ville (article 501.432.1) ; cet ajustement est réalisé en appliquant un taux de + 1,8 % de hausse par rapport au montant de 2018.

Les dépenses relatives à la collecte et l'incinération des déchets (article 501.432/2) affichent une hausse de + 587 K€, d'une part, en raison d'une inscription de + 550 K€ pour le maintien en fonction jusqu'en 2025 de l'actuelle usine qui nécessite des investissements sur les équipements pendant la période et, d'autre part, d'une hausse de + 87 K€ nécessaire au traitement des déchets.

Par ailleurs, les dépenses relatives à l'entretien de la station d'épuration (article 501.436) augmentent de + 500 K€ afin de prendre en compte les frais d'évacuation des boues non incinérées à la charge du concédant.

Les dépenses relatives à la Compagnie des Autobus de Monaco (article 504.438) augmentent de + 468 K€ afin de permettre, notamment, la modernisation et le développement du système de vélos électriques (+ 203 K€).

1.4 – Frais financiers

Cette rubrique affiche une hausse de 1,5 % due exclusivement à l'augmentation de + 10 K€ des frais financiers du Service des Parkings Publics (article 386.514) en raison d'un ajustement au regard des besoins constatés depuis le début de l'exercice.

2 – Dépenses d'interventions publiques

Le montant du Budget Rectificatif 2019 en matière d'interventions publiques s'apprécie de 1,8 %, soit une hausse contenue de + 5,8 M€ qui porte les dépenses d'interventions publiques de 318,8 M€ à 324,6 M€. Cette hausse est due principalement à des inscriptions qui font évoluer le Domaine Sportif (+ 2 M€) et le Domaine Social et Sanitaire (+ 1,7 M€).

		Budget Primitif 2019	Budget Rectificatif 2019	BP / BR 2019	BP / BR 2019 en %
Budget Communal		50 784 500	50 784 500	0	0,00%
2. Etablissements publics à caractère social et sanitaire		46 798 800	48 208 700	1 409 900	3,01%
6021011	C.H.P.G. (CF.ANN.P.73)	7 045 000	7 525 000	480 000	6,81%
6021013	RESIDENCE DU CAP FLEURI (P.80)	2 899 200	3 038 900	139 700	4,82%
602102	ECOLE D'INFIRMIERES	721 300	743 900	22 600	3,13%
602103	DEFICIT DU C.T.S.	1 602 400	1 805 800	203 400	12,69%
602104	OFF. PROTEC. SOC. (CF.ANN.P.84)	30 264 900	30 589 900	325 000	1,07%
602105	A QIETUDINE (CF.ANN.P.87)	788 300	836 500	48 200	6,11%
602106	CENTRE RAINIER III (ANN.P.91)	3 049 800	3 240 800	191 000	6,26%
6. Domaine Social et Sanitaire		32 525 400	32 845 900	320 500	0,99%
606114	SUBVENTIONS DIVERSES	818 700	848 700	30 000	3,66%
606203	PREST SOCIALES AUX ETUD.MONEG.	200 000	150 000	-50 000	-25,00%
606204	GRATIFICATIONS & AIDES SOC.	380 000	280 000	-100 000	-26,32%
606207	AIDE A LA FAMILLE	195 000	215 500	20 500	10,51%
606222	AIDE NATIONALE AU LOGEMENT	8 800 000	9 240 000	440 000	5,00%
606229	AIDE A L'INSTALLATION ARTISTES	70 000	50 000	-20 000	-28,57%
Domaine Social et Sanitaire		79 324 200	81 054 600	1 730 400	2,18%
3. Etablissements publics culturels et scientifiques		9 246 400	9 246 400	0	0,00%
603101	MUSEE NATIONAL (CF.AN.P.95)	3 755 900	3 755 900	0	0,00%
603102	CENT.SCIENTIFIQUE(CF.AN.P.100)	5 490 500	5 490 500	0	0,00%
5. Domaine Educatif et Culturel		51 731 500	51 868 700	137 200	0,27%
605101	ORCHESTRE PHILHARMONIQUE MCO	8 651 100	8 756 100	105 000	1,21%
605106	INSTITUT PALEONTOLOGIE HUMAINE	213 400	245 600	32 200	15,09%
8. Manifestations Culturelles		10 007 300	10 917 300	910 000	9,09%
608103	FESTIVAL INT.TV / MEDIA X	3 220 000	3 720 000	500 000	15,53%
608201	MANIFESTATIONS NATIONALES	1 025 000	1 175 000	150 000	14,63%
608206	CONGRES - CONTRIBUTIONS	1 423 800	1 683 800	260 000	18,26%
Domaine Educatif et Culturel		70 985 200	72 032 400	1 047 200	1,48%
4. Domaine International et Coopération		28 871 300	29 166 300	295 000	1,02%
604201	CONTRIB. OBLIG. ORG. INTERN.	3 046 000	2 946 000	-100 000	-3,28%
604220	APD-COOPERATION BILATERALE	9 802 600	10 197 600	395 000	4,03%
8. Manifestations Internationales		600 000	600 000	0	0,00%
Domaine International et Coopération		29 471 300	29 766 300	295 000	1,00%
7. Domaine Sportif		8 370 800	8 370 800	0	0,00%
8. Manifestations Sportives		21 932 600	23 992 400	2 059 800	9,39%
608104	EPREUVES SPORTIVES AUTOMOBIL.	20 830 000	21 689 800	859 800	4,13%
608132	MANIFESTATIONS SPORTIVES	1 102 600	2 302 600	1 200 000	108,83%
Domaine Sportif		30 303 400	32 363 200	2 059 800	6,80%
8. Manifestations à caractère économique		8 165 000	8 315 000	150 000	1,84%
608205	CONGRES - RECEPTIONS	980 000	1 130 000	150 000	15,31%
9. Aide à l'Industrie et au Commerce		19 872 000	20 001 000	129 000	0,65%
609117	MONACO ECONOMIC BOARD	1 070 000	1 108 000	38 000	3,55%
609123	MONACO BOOST	500 000	150 000	-350 000	-70,00%
609214	INTERVENTION ECONOMIQUE	3 384 000	3 825 000	441 000	13,03%
Domaine Economique		28 037 000	28 316 000	279 000	1,00%
10. Domaine Développement Durable		29 875 500	30 247 500	372 000	1,25%
610202	TRANSITION ENERGETIQUE	29 126 000	29 498 000	372 000	1,28%
Domaine Développement Durable		29 875 500	30 247 500	372 000	1,25%
TOTAL GENERAL		318 781 100	324 564 500	5 783 400	1,81%

2.1 – *Domaine social*

Au niveau du domaine social, on observe une majoration des inscriptions de + 2,2 % (soit + 1,7 M€) portant le montant total inscrit à 81,1 M€ ; en effet, les évolutions concernant les établissements publics à caractère social (+ 1,4 M€, soit 48,2 M€) s'accompagnent également d'un ajustement au niveau global des autres subventions du Domaine social (+ 0,3 M€, soit 32,8 M€).

Au sein des subventions aux établissements publics de santé (articles 602.101/1 et suivants), toutes connaissent une majoration sauf la subvention SMUR (+ 1,1 M€ au global). Les ajustements à la hausse concernent le C.H.P.G. (+ 480 K€), le Centre de Transfusion Sanguine (+ 203,4 K€), le Centre Rainier III (+ 191 K€), la résidence du Cap Fleuri (+ 140 K€) et plus modestement la résidence A Qietudine (+ 48,2 K€) et l'école d'infirmières (+ 22,6 K€).

En ce qui concerne le C.H.P.G., la majoration de l'inscription primitive est notamment justifiée par le coût budgétaire de la préparation inévitable au passage à la T2A (baisse de la Durée Moyenne de Séjour et donc des journées facturables). Ainsi, les recettes diminuent de 3,2 M€ (hors dons et subvention d'investissements) compte tenu de la baisse du nombre de journées de - 2,1% par rapport au Budget primitif. Les dépenses diminuent parallèlement de 2,7 M€ (hors dons et subvention d'investissements) ; toutefois, en matière de dépenses nouvelles sont intégrés au budget rectificatif une revalorisation des gardes pour le personnel médical (+ 110 K€), l'indexation sur l'inflation de la valeur du point d'indice du Personnel Médical (+ 68 K€) ainsi que le financement du portail e-santé (50 K€).

Au Budget Rectificatif 2019, le déficit cumulé des trois établissements de la Filière Gériatrique représente 7,116 M€ contre 6,737 M€ au Budget Primitif soit un ajustement relatif de + 378,9 K€.

En ce qui concerne l'O.P.S., la mise en œuvre de la loi sur l'aide sociale se traduit d'une part, par l'ajustement des montants inscrits pour la nouvelle allocation handicap vieillesse (A.H.V. : + 160 K€) compte tenu en particulier de transferts de personnes relevant précédemment du régime de l'allocation Adulte Handicapé (- 120 K€) et d'autre part, par la hausse de ses prises en charge en matière d'aides aux personnes handicapées (+ 390 K€) avec notamment l'accroissement des prises en charge de plans d'aides pour les mineurs handicapés.

Par ailleurs, les aides en nature aux personnes âgées sont majorées (+ 360 K€) avec la hausse des prestations d'autonomie à domicile (+ 270 K€) et de l'aide à l'hébergement en maisons de retraite en France (+ 180 K€) tandis que l'aide médicale est minorée (- 540 K€), essentiellement avec une prévision à la baisse de paiements de frais d'hospitalisation.

En ce qui concerne les personnes âgées, la refonte des conditions d'ouverture de droits et du mode de calcul de l'Allocation Mensuelle de Retraite (A.M.R.) et des droits annexes dont l'allocation logement et l'allocation chauffage génère une augmentation, pour ces dernières, de + 439 K€ au budget rectificatif compensée partiellement par une baisse de l'A.M.R. de - 180 K€, soit au global + 200 K€ pour les prestations en espèces.

Au titre du chapitre 6 « domaine social et sanitaire », les évolutions suivantes des crédits inscrits sont opérées.

La principale concerne la ligne 606.222 relative à l'Aide Nationale au Logement (+ 440 K€). L'augmentation du nombre d'allocataires du secteur libre est nettement supérieure aux estimations primitives faites. De plus, cette augmentation est également due à la

réintégration d'une partie des dossiers des allocataires des Jardins d'Apolline au cours de l'été 2019 et à la prise en charge par l'Etat, depuis octobre 2018, des frais d'agences pour les nouvelles locations du secteur libre. Ainsi, ce Budget devrait ainsi se situer nettement au-delà du résultat de l'exercice 2018 (8,7 M€).

Les lignes « Subventions diverses » (article 606.114) et « Aide à la Famille » (article 606.207) sont en hausse respectivement de + 30 K€ et + 20,5 K€ en raison, pour la première, de l'augmentation de la subvention allouée à l'A.V.I.P. suite notamment à son déménagement et à la facturation d'un loyer ainsi qu'au regard de l'évolution du nombre de dossiers en cours et, pour la deuxième, pour permettre le versement de subventions à des associations qui œuvrent pour la promotion et la protection des droits des femmes en Principauté.

Les lignes « gratifications et aides sociales » (article 606.204 : - 100 K€), « prestations aux étudiants monégasques » (article 606.203 ; - 50 K€) et « Aides à l'installation des artistes » (article 606.229 : - 20 K€) sont ajustées en fonction des dossiers en cours et des besoins des populations concernées sur l'exercice 2019, tout en restant supérieures au réalisé 2018, pour ces deux dernières.

2.2 – Domaine éducation et culture

Ce domaine est en hausse de 1,5 % en raison de l'augmentation des inscriptions relatives aux manifestations (+ 910 K€ portant le montant total inscrit à 10,9 M€) ainsi que des subventions (+ 137,2 K€ à 51,9 M€) tandis que les inscriptions relatives aux établissements publics (Centre Scientifique de Monaco et Nouveau Musée National de Monaco) sont inchangées à 9,2 M€.

Au titre des subventions, l'inscription relative à l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo (article 605.101 : + 105 K€) est majorée pour tenir compte de la défection d'un sponsor.

Dans le même temps, l'article 605.106 « Institut Paléontologie Humaine » enregistre une majoration de + 32,2 K€ afin d'intégrer le salaire et les charges sociales du futur Directeur qui sera recruté à compter de septembre 2019.

Au titre des « manifestations », on note la majoration de + 150 K€ de l'article 608.201 « Manifestations Nationales » en raison d'une hausse des crédits relatifs à l'organisation de la deuxième rencontre des Sites historiques Grimaldi de Monaco, liée à l'ajout d'un 4^{ème} Site pour les Rencontres 2019 (Roquebrune Cap Martin) induisant des besoins financiers supplémentaires notamment pour son intégration dans la réalisation du spectacle Son et Lumières.

En outre, une majoration de + 500 K€ de la subvention octroyée à la société Monaco Medias est opérée portant l'inscription à 3,720 M€, pour permettre, d'une part, le financement d'opérations exceptionnelles dans le cadre du 30^{ème} anniversaire du Sportel et d'autre part, d'engager certaines dépenses, dès 2019, pour la célébration du 60^{ème} anniversaire du Festival de Télévision en 2020.

Enfin, une somme complémentaire de + 260 K€ est prévue sur l'article 608.206 « Congrès - Contributions » afin de soutenir notamment l'installation ou le développement de manifestations (Art Monte-Carlo, Club de Monte-Carlo de l'Elite de la Philatélie, ...) qui participent à l'activité culturelle de la Principauté.

2.3 – Domaine international et coopération

Ce domaine connaît une majoration modérée de + 295 K€ portant le montant total inscrit à 29,8 M€ (+ 1 %).

La première évolution concerne l'ajustement de l'inscription relative aux contributions obligatoires aux organisations internationales (article 604.201 : - 100 K€ ramenant le montant inscrit à 2,946 M€) suite à la baisse, observée depuis deux ans, des dépenses relatives aux Opérations de Maintien de la Paix de l'Organisation des Nations Unis.

La seconde évolution concerne une majoration de + 395 K€ des crédits inscrits pour la coopération bilatérale au titre de l'Aide Publique au Développement (article 604.220) en raison de la réaffectation, à d'autres projets, de fonds non utilisés suite à l'arrêt de deux programmes ; en effet, le remboursement de ces sommes non utilisées a été parallèlement inscrit en recettes (article 012.110).

2.4 – Domaine sportif

Le domaine sportif connaît une hausse de + 2,1 M€ portant les crédits inscrits à 32,4 M€ (soit + 6,8 %) en raison de deux inscriptions rectificatives.

La première concerne la hausse de la subvention allouée à l'Automobile Club de Monaco pour les épreuves sportives automobiles (+ 860 K€) afin de financer des investissements complémentaires relatifs à l'aménagement des loges (607,2 K€) ainsi que les nouveaux équipements sécurité des Commissaires (252,6 K€).

La seconde évolution concerne l'inscription de + 1,2 M€ sur l'article 608.132 « Manifestations Sportives » pour l'organisation d'un tournoi international de boxe en Principauté.

2.5 – Domaine économique

Ce domaine connaît une majoration modérée de ses inscriptions (+ 279 K€, soit + 1 %) portant le montant total inscrit à 28,3 M€.

Au niveau des subventions du Domaine économique, trois évolutions des crédits inscrits sont opérées se traduisant par une hausse de + 0,65 %, soit + 129 K€.

La subvention allouée à Monaco Boost (article 609.123) diminue de - 350 K€ en raison du report de l'ouverture de cette entité compte tenu de la fin des travaux prévue fin 2019.

L'article 609.214 « interventions économiques » connaît une majoration de + 441 K€ compte tenu d'évolutions à la hausse et à la baisse portant l'inscription globale à 3,825 M€.

Enfin, la subvention allouée au Monaco Economic Board (article 609.117) est légèrement majorée de + 38 K€ et portée à 1,108 M€ en raison de la prise en charge des évolutions au niveau des frais de personnel compte tenu de l'évolution de l'organigramme de l'entité (remplacement de l'ancien Directeur Général par un Directeur Général Exécutif).

S'agissant des manifestations à caractère économique du chapitre 8, on relève la majoration de + 150 K€ sur l'article 608.205 « Congrès - Réceptions » en raison du soutien apporté ou renforcé à certaines manifestations professionnelles portant le montant inscrit à 1,130 M€.

2.6 – Domaine développement durable

Le domaine Développement durable connaît une majoration de + 372 K€ (soit + 1,3 %) portant les crédits inscrits à 30,2 M€.

Cette hausse s'explique par l'augmentation de l'article 610.202 « Transition Energétique » ; en effet, les consommations d'électricité étant prévues la hausse en 2019, la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (T.I.C.F.E.) versée par la S.M.E.G. est ainsi majorée de + 372 K€. De plus, la répartition entre la part de la T.I.C.F.E. qui est remboursée par la S.M.E.G. au titre de la compensation tarifaire et celle qui est reversée sur le C.S.T. « Fonds Vert National » est modifiée. Ainsi, la part correspondant à la compensation tarifaire est ramenée à 7 M€ (au lieu de 10,8 M€) en raison, d'une part, de l'allongement de la durée d'amortissement du 3ème poste source, et, d'autre part, de l'optimisation du plan de renouvellement sur la durée de la concession. La part correspondant au reversement du solde de la T.I.C.F.E. sur le C.S.T. « Fonds Vert National » est quant à elle portée à 14,1 M€ (au lieu de 10 M€).

B - Dépenses d'équipements, d'investissements et d'acquisitions

Le Budget Rectificatif 2019 d'équipements et d'investissements présente une augmentation de + 32,4 %, soit + 142,6 M€ (+ 112,5 M€ soit + 25,6 % hors inscriptions relatives à la matérialisation des opérations d'échanges), par rapport à l'inscription primitive de l'exercice et s'élève ainsi à 582,4 M€. Cette variation très conséquente provient des inscriptions réalisées au titre du Plan National pour le Logement des Monégasques en crédits de Travaux (totalisant + 152 M€) et des inscriptions au titre des acquisitions avec la matérialisation de contreparties négociées dans le cadre de certaines opérations immobilières.

Au niveau de l'exécution budgétaire, il est à noter que les reports de crédits fixés par Arrêté Ministériel n° 2019-287 du 25 mars 2019 s'élèvent à 50,141 M€ ; ainsi, les crédits de paiement 2019 (inscriptions budgétaires + reports de crédits) sont de 632,5 M€ dans le cadre du Budget Rectificatif. Ils sont donc en augmentation de + 192,7 M€ par rapport aux crédits de paiement disponibles au moment du vote du Budget Primitif (439,8 M€), ceci étant principalement dû aux crédits de travaux qui bénéficient de la majorité des reports pour 43,9 M€.

Les modifications de cette section se répartissent comme suit :

- * Acquisition d'immeubles : + 21,76 M€, soit + 36,6 %
 - report de crédits de 2,77 M€

- * Travaux d'équipement : + 112,68 M€, soit + 32,8 %
 - report de crédits de 43,85 M€

- * Matériel d'équipement : + 8,14 M€, soit + 21,9 %
 - report de crédits de 3,52 M€

Les inscriptions les plus significatives sont les suivantes :

1 – Acquisitions d'immeubles

- + 21,76 M€, soit + 36,6 %
- report de crédits de 2,77 M€

Cette majoration de crédits est opérée sur l'article 705.982 « Acquisition Terrains-Immeubles » afin, principalement, de matérialiser l'obtention de contreparties négociées dans le cadre de certaines opérations immobilières, un montant équivalent étant inscrit en parallèle en recettes (21,43 M€ sur l'article 011.400 – Produits de cessions, cf. supra). Il s'agit de l'échange de la parcelle des Giroflées (10,78 M€), de celle du 4, rue Imberty (9 M€) et de la surdensification de l'opération « The Winch » (1,65 M€).

Par ailleurs, + 330 K€ sont inscrits afin de finaliser l'acquisition de la Villa « Honoria ».

2 – Travaux d'équipement

- + 112,68 M€, soit + 32,8 %
- reports de crédits de 43,85 M€

Avec un montant de reports de crédits de 43,85 M€ sur l'exercice 2019, les « travaux d'équipement » disposent de 499,72 M€ de crédits de paiement à comparer aux 343,2 M€ du Budget Primitif.

La forte progression des crédits de travaux résulte principalement des opérations liées à la mise en œuvre du Plan Logement précédemment évoquée (+ 151,8 M€), ce qui porte les crédits de paiement de l'exercice 2019 en matière d'opérations d'investissements pour le logement de 44,3 M€ à 202,3 M€ en incluant les reports de crédits.

Il s'agit principalement des opérations suivantes pour lesquelles le budget rectificatif vient notamment régulariser, pour certaines, les ouvertures de crédits opérées :

- L'article 705.946 « Opération Testimonio II et II bis » est doté de + 105,85 M€, afin de permettre le paiement des deux premières échéances du contrat de promotion immobilière de cette opération ;

- Article 705.907 « Grand Ida » : + 24,7 M€ destinés aux études préparatoires, et au versement de la première échéance du contrat de promotion immobilière ;

- Deux nouvelles opérations sont également initiées : l'Opération le Mas-Honorio (article 705.914) avec une inscription de + 18,2 M€ pour les travaux préparatoires et également la première échéance du contrat de promotion immobilière et l'Opération le Bel Air (article 705.917) doté de + 5 M€ pour les études préliminaires et les relogements.

- En parallèle, l'article 705.908 dédié aux « Opérations Domaniales Intermédiaires » est diminué de - 2 M€ portant l'inscription à 28 M€, les études et travaux des quatre opérations en cours se déroulant conformément au planning, sans aléas particuliers, ce qui permet de réduire la provision pour imprévus.

En marge de la thématique « Logement », les ajustements à la hausse résultent avant tout de six inscriptions significatives sur les opérations suivantes : + 26 M€

- L'article 703.951 « Aménagement du Larvotto » est majoré de + 10,3 M€, dont 8,3 M€ pour le budget des travaux et du relogement et 2 M€ pour les études, sachant qu'un montant de 6,7 M€ sera inscrit parallèlement en recettes (cf. article 011.400) compte-tenu de la part réalisée à titre d'offre de concours par la SAM Anse du Portier.

- Une inscription supplémentaire de + 7,1 M€ pour « l'Entrée de Ville – Jardin Exotique » (article 706.905) viendra compléter le crédit primitif de 30 M€ afin de procéder à divers ajustements sur la base des échéances du contrat, sachant que les délais de l'opération sont respectés.

- S'agissant de l'article 703.901 « Réparation Ouvrages Maritimes et Portuaires », une inscription supplémentaire de près de + 2,6 M€ est destinée à débiter les travaux de réparation des piles des Spélugues au dernier trimestre 2019.

- Une inscription de + 2 M€ sur l'article 708.917 « Poste de Police du Larvotto » est destinée à initier la reconstruction du Poste de Police et d'un local attenant avenue Princesse Grace. Ces opérations ont vocation à être financées sur la soulte due par le Promoteur du « Palais de la Plage » sachant qu'un montant de 2 M€ sera inscrit parallèlement en recettes (cf. article 011.400).

- Le versement pour 2019 de la participation de la Principauté aux travaux des « Escaliers Mécaniques de Beausoleil » (article 704.909) nécessite une majoration du montant inscrit de + 2 M€.

- Enfin, une inscription complémentaire de + 2 M€ sur l'article dédié aux « Travaux Domaines » (705.940) viendra compléter les crédits nécessaires en 2019 aux travaux des locaux du Centre d'Affaires Monaco Boost.

Par ailleurs, les projets suivants ont également nécessité des ajustements complémentaires : + 2,1 M€

- « Voies Publiques-Mobilité Durable Triennal » (article 702.903.1) : + 1,1 M€ pour des travaux complémentaires à la Galerie des Salines ;

- Une majoration au Budget Rectificatif de + 1 M€ sur l'article 703.902 « Reconstruction Quai des Etats-Unis » est nécessaire afin de prendre en compte la construction d'un pont provisoire à la route de la piscine en 2019 ;

Ces hausses ont été relativisées en premier lieu par la suspension d'une inscription primitive significative : - 45 M€

En effet, il a été prévu la suspension provisoire de l'approvisionnement du compte de dépôt relatif au projet de construction du Nouvel Hôpital : - 45 M€ (article 709.997 « Nouveau CHPG »), dont le solde (164 M€) est conséquent, compte tenu des provisions des exercices précédents et couvre largement le règlement des dépenses prévues en 2019 (52 M€) ainsi que pour les deux années suivantes (80 M€ environ).

Par ailleurs, ces hausses ont également été relativisées par la diminution des crédits de plusieurs opérations qui tiennent notamment compte des reports de crédits ou de décalages de plannings : - 22 M€

Les minoration de crédits significatives sont illustrées avant tout par les inscriptions suivantes :

- ▶ 707.994 « Extension Quai Albert 1er » (- 5 M€),
- ▶ 708.913 « Surélévation Sûreté Publique » (- 4 M€),
- ▶ 701.913.7 « Urbanisation SNCF – Îlot Pasteur » (- 3 M€),
- ▶ 704.928.1 « Héliport Extension (Rénovation) » (- 2,5 M€),
- ▶ 701.905 « Amélioration accès ouest » (- 1,5 M€),
- ▶ 704.991 « Réservoir d'eau » (- 1,45 M€),
- ▶ 705.904 « Etablissement enseignement FANB Roqueville » (- 1,1 M€),
- ▶ 703.903 « Superstructures Dignes Nord & Sud » (- 1 M€)

Une nouvelle répartition des travaux de l'extension du Quai Albert 1^{er} entre 2019 et 2021 justifie la restitution de 5 M€.

Le démarrage des travaux de la surélévation de l'immeuble de la Sûreté Publique étant prévu fin 2019 / début 2020, les crédits de l'exercice sont réajustés en conséquence (- 4 M€).

Pour le chantier de l'Îlot Pasteur, les crédits réajustés permettront de financer les avances de démarrage liées à un décalage de certains lots de 2018 sur 2019.

S'agissant de l'Héliport, la révision du programme fonctionnel et technique nécessite de nouvelles études de conception et un report des travaux. De même, le démarrage des études et des travaux de la Digue Sud est reporté pour permettre le relogement provisoire de l'école de plongée, ce qui justifie une restitution sur l'article 703.903.

Par ailleurs, un décalage des échéances de la convention avec ESCOTA sur le projet d'amélioration de l'accès ouest nécessite également une restitution. De même, sur l'article 704.991, un contretemps dans l'obtention du permis de construire a retardé les travaux de construction d'un nouveau réservoir d'eau potable sur le site de « Terragna ».

Enfin, l'établissement scolaire FANB Roqueville a été livré et les travaux supplémentaires exécutés l'ont été à un ratio inférieur aux normes habituelles.

3 – Matériel d'équipement

- + 8,14 M€, soit + 21,9 %
- report de crédits de 3,52 M€

Une augmentation de + 8,14 M€ porte ainsi le montant investi pour le matériel d'équipement à 45,27 M€, auxquels s'ajoutent 3,52 M€ de report de crédits.

- La principale écriture concerne l'article 707.992 « Investissements Grand Prix Automobile » pour la régularisation du prélèvement opéré par l'A.C.M. pour le financement des investissements relatifs au Grand Prix 2018 (7.122.000 €).

- L'article 708.912 « Assistance Echange Automatique » bénéficie d'une inscription supplémentaire de + 876,7 K€ afin de couvrir, d'une part, des frais de licence et d'assistance technique et fonctionnelle pour la plateforme d'échange automatique d'informations personnelles et financières (708,5 K€) et, d'autre part, des frais de licence également et de mise en œuvre de normes de sécurité dans la mise en place du projet BEPS (168,2 K€).

- Par ailleurs, une somme de + 245 K€ est inscrite au titre de la « Sécurité Numérique » (article 708.946) afin de permettre la mise en œuvre de la PSSIE (Politique de Sécurité des Systèmes d'Information de l'Etat) et d'appliquer des recommandations particulières de l'AMSN par la Direction des Réseaux et Systèmes d'Information et la Direction de la Sûreté Publique.

- Enfin, une restitution de crédits de - 100 K€ est constatée sur l'article 702.905 « CIGM & équipements associés » en raison du report en 2020 de certains travaux d'amélioration de la sécurité des usagers et des équipements reliés au CIGM.

III – COMPTES SPECIAUX DU TRESOR -

Des inscriptions modificatives affectent huit Comptes Spéciaux du Trésor (C.S.T.) ; leur solde global passe ainsi d'un solde débiteur de 60.839.200 € à un solde débiteur de 52.968.200 €.

Les principales écritures sont présentées ci-après :

A - Comptes d'opérations monétaires :

Une inscription de - 639 K€ en dépenses et de + 265 K€ en recettes est réalisée sur le Compte Spécial n° 80.00 « Emission des pièces de monnaies », afin de tenir compte des coûts de fabrication et des recettes relatifs à la frappe et à la mise en circulation des pièces courantes, de la pièce commémorative « Belle Epreuve » célébrant les 200 ans de l'avènement du Prince Honoré V et de la pièce en argent à l'effigie de la Princesse Grace à l'occasion des 90 ans de sa naissance.

B - Comptes de produits régulièrement affectés :

Une inscription rectificative de + 320 K€ en recettes comme en dépenses est réalisée sur le Compte Spécial du Trésor n° 82.01 « Dons – DENJS » afin de matérialiser l'utilisation des dons qui seront reversés notamment pour le protocole médical d'une élève du Collège Charles III atteinte d'une maladie orpheline (+ 270 K€) et les sommes reçues lors de la « Journée Internationale des Droits de l'Enfant » (+ 50 K€).

Le C.S.T. n° 82.18 « Contrat Habitation Capitalisation » retrace les recettes qui seront encaissées par l'Etat grâce aux versements réalisés par les foyers contractant un « Contrat Habitation Capitalisation » (C.H.C.), ce qui entraîne une inscription rectificative de + 2.453.000 € en recettes sur la base des contrats qui pourraient être signés en 2019.

Par ailleurs, une inscription rectificative est réalisée en recettes du Compte Spécial du Trésor n° 82.30 « Fonds Vert National » pour un montant de + 7,7 M€. Cette augmentation est liée à la hausse, d'une part, de l'abondement effectué à partir de l'article 610.202 « Transition Energétique » de + 4,1 M€ correspondant au reversement sur ce C.S.T. du solde de la Taxe Intérieure sur la Consommation Finale d'Electricité (T.I.C.F.E) aux fins de remboursement à la S.M.E.G., et, d'autre part, de la contribution liée à la convention S.M.E.G./Etat assise sur l'ancienne C.S.P.E. de + 3,6 M€.

C - Comptes d'avances :

Une inscription de + 126 K€ en dépenses est réalisée sur le Compte Spécial n° 83.61 « Avances Diverses » afin d'ajuster le montant de l'avance accordée au Grimaldi Forum dans le cadre des travaux de construction des terrasses.

Une inscription de + 50 K€ en recettes est réalisée sur le Compte Spécial n° 83.70 « Assurance Prospection Foire » correspondant à l'apurement de la perte des avances destinées aux entreprises en cessation de paiements pour les frais engagés lors des salons professionnels.

D - Comptes de dépenses sur frais avancés de l'Etat :

Le C.S.T. n° 84.10 « Avances dommages » présente une inscription rectificative de + 3 M€ en dépenses concernant les sinistres des Jardins d'Apolline et de l'Hélios, notamment en raison d'aménagements complémentaires pour le relogement de cabinets dentaires et de travaux supplémentaires relatifs à la réfection des balcons et du parvis central.

E - Comptes de prêts :

Une majoration des crédits de + 100 K€ est opérée sur le Compte Spécial n° 85.30 « Prêts immobiliers » afin de pouvoir instruire, éventuellement, une nouvelle demande, étant donné que le Gouvernement s'est prononcé favorablement à l'octroi d'un prêt d'un montant de 79 K€ au mois de mai 2019.
